

## Programme « famille » - Partie I Données de cadrage

### Indicateur n° 3 : Nombre de familles en fonction de leur taille

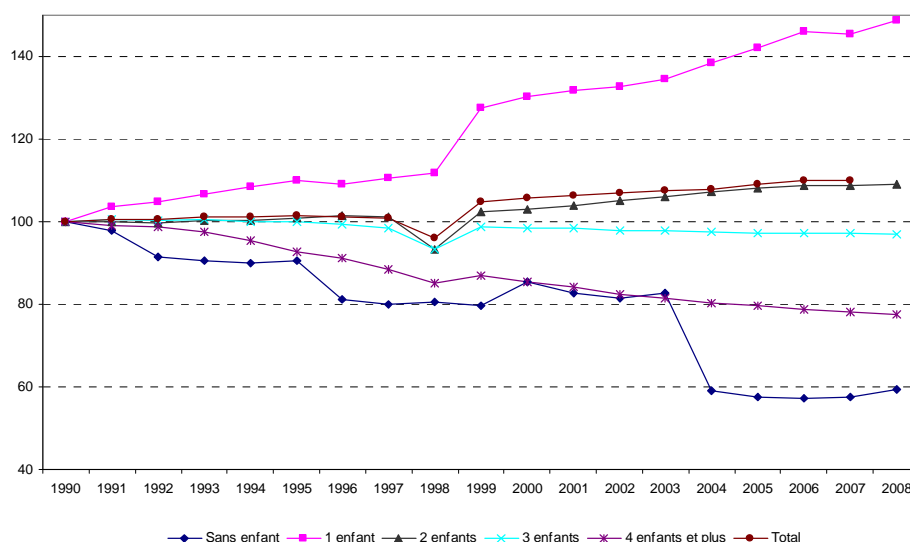
En millions de familles – enfants de moins de 18 ans	1975		1982		1990		1999		2006		2007	
	effectif	En %	effectif	En %	effectif	En %	effectif	En %	effectif	En %	effectif	En %
<b>1 enfant</b>	<b>3,11</b>	<b>42,4</b>	<b>3,30</b>	<b>43,4</b>	<b>3,28</b>	<b>43,8</b>	<b>3,32</b>	<b>44,7</b>	<b>3,47</b>	<b>44,5</b>	<b>3,50</b>	<b>44,5</b>
<b>2 enfants</b>	<b>2,37</b>	<b>32,3</b>	<b>2,73</b>	<b>35,9</b>	<b>2,76</b>	<b>36,8</b>	<b>2,77</b>	<b>37,4</b>	<b>2,98</b>	<b>38,3</b>	<b>3,01</b>	<b>38,4</b>
<b>3 enfants</b>	<b>1,09</b>	<b>14,8</b>	<b>1,08</b>	<b>14,2</b>	<b>1,06</b>	<b>14,2</b>	<b>1,01</b>	<b>13,6</b>	<b>1,03</b>	<b>13,3</b>	<b>1,04</b>	<b>13,2</b>
<b>4 enfants et plus</b>	<b>0,77</b>	<b>10,5</b>	<b>0,49</b>	<b>6,5</b>	<b>0,39</b>	<b>5,2</b>	<b>0,32</b>	<b>4,3</b>	<b>0,30</b>	<b>3,9</b>	<b>0,30</b>	<b>3,9</b>
<b>Nombre total de familles avec enfant(s)</b>	<b>7,34</b>	<b>100,0</b>	<b>7,61</b>	<b>100,0</b>	<b>7,49</b>	<b>100,0</b>	<b>7,42</b>	<b>100,0</b>	<b>7,79</b>	<b>100,0</b>	<b>7,85</b>	<b>100,0</b>
<b>dont nombre de familles monoparentales</b>	<b>ND</b>	<b>-</b>	<b>ND</b>	<b>-</b>	<b>ND</b>	<b>-</b>	<b>1,2</b>	<b>16,3</b>	<b>1,5</b>	<b>19,4</b>	<b>1,6</b>	<b>19,8</b>

Source : recensements de la population INSEE. Champ : France métropolitaine.

En 2007, la France métropolitaine compte 7,9 millions de familles vivant avec au moins un enfant âgé de moins de 18 ans, soit une hausse modérée depuis 1975 (+ 7 %) au regard de l'évolution de la population globale, qui croît de 16,7 % sur la même période. Le nombre de familles résidant avec 2 enfants augmente fortement et représente en 2007 38,4 % des familles avec enfant(s) contre 32,3 % en 1975. Le nombre de familles avec 4 enfants et plus régresse fortement (10,5 % en 1975 contre 3,9 % en 2007). Les familles de 1 et 3 enfant(s) connaissent une relative stabilité : légère augmentation pour les familles avec un seul enfant, très léger recul pour celles de 3.

En 2007, le nombre de familles monoparentales, qui ne cesse de croître depuis quarante ans, atteint 1,6 million soit près de 20 % des familles. Comme le note la DREES, « les trois quarts des familles monoparentales se sont constituées à la suite d'une séparation après un mariage ou une union libre. 15 % des familles se sont fondées suite à une naissance par des femmes qui ne vivaient pas en couple. Enfin, le veuvage, en net recul, concerne 11 % des situations de monoparentalité ».

### Evolution du nombre de familles bénéficiaires de prestations familiales selon le nombre d'enfants



Source : CNAF (T1PF 51311) ; champs : FNPF, tous régimes, métropole et DOM.

Note : les ménages sans enfant percevant des prestations familiales sont principalement des femmes enceintes (API/ RSA majoré, prime de naissance versée au 7<sup>e</sup> mois de grossesse) ainsi que des bénéficiaires d'allocations logement, sans enfant mais avec des personnes âgées à charge, ou bien de jeunes couples mariés depuis moins de 5 ans bénéficiant de l'allocation de logement familiale.

En 2008, seules les familles de 1 ou 2 enfants sont plus nombreuses à bénéficier de prestations familiales qu'en 1990 (cf. graphique). Le nombre de familles bénéficiaires dans les autres configurations familiales régresse, en particulier les familles de 4 enfants et plus. Les évolutions retracées sur le graphique pour les familles de 1 et 2 enfant(s) sont de plus forte ampleur que celles qui résultent des seuls effets démographiques généraux. Les données démographiques et celles sur les populations de bénéficiaires ne sont en effet pas directement comparables, dans la mesure où les données démographiques sont présentées pour des enfants de moins de 18 ans alors que les prestations familiales sont servies jusqu'à des âges variables selon les prestations (jusqu'au mois précédant les 3 ou 6 ans pour les prestations PAJE, jusqu'au mois précédant les 20 ans pour les allocations familiales,...). La limite d'âge pour le versement des prestations familiales a d'ailleurs évolué dans le temps depuis 1990 : elle est passée de 18 à 19 ans en 1998, de 19 à 20 ans en 1999, et de 20 à 21 ans en 2000 (uniquement pour le complément familial et les aides au logement). Par conséquent, la définition du nombre d'enfants à charge a également évolué dans la période considérée.

Outre les effets liés à cette limite d'âge, les écarts proviennent des évolutions des règles des prestations familiales sur la période. En particulier, la forte augmentation du nombre de familles avec un enfant bénéficiaires de prestations familiales entre 1998 et 1999 est la conséquence d'une extension du champ de l'allocation de rentrée scolaire au premier enfant. La baisse en 1998 du nombre de familles bénéficiaires (total, familles de 1, 2 ou 3 enfants) résulte de la mise sous condition de ressources des allocations familiales de mars à décembre de cette année.

#### Précisions méthodologiques sur l'indicateur n° 3 :

Les données présentées pour illustrer l'évolution dans le temps de l'indicateur de cadrage n° 3 sont issues des recensements de la population. Depuis 2004, l'INSEE utilise une nouvelle méthodologie basée sur des enquêtes annuelles de recensement. Pour les années 2006 et 2007, les résultats du recensement de la population sont issus des exploitations des enquêtes annuelles de recensement de 2004 à 2007. Les effectifs donnent une estimation des niveaux atteints au 1<sup>er</sup> janvier, et correspondent au champ de la France métropolitaine. L'INSEE publie dans son bilan démographique annuel des statistiques France métropolitaine et départements d'outre-mer, qui n'incluent pas les données relatives à la taille des familles et aux familles monoparentales.

Le mode de calcul de l'âge a été modifié avec le passage aux enquêtes annuelles de recensement : l'âge des enfants retenu est l'âge révolu à la date du recensement depuis 2006, alors que pour les recensements précédents, il s'agissait de l'âge atteint au 31 décembre de l'année du recensement (âge en différences de millésimes).

Les définitions suivantes sont données par l'INSEE :

- un ménage, au sens statistique, est défini comme l'ensemble des occupants d'une résidence principale, qu'ils aient ou non des liens de parenté. Un ménage peut ne comprendre qu'une seule personne. Ne font pas partie des ménages les personnes vivant dans des habitations mobiles (y compris les mariniers et les sans-abri) et la population des personnes qui résident en communautés (foyers de travailleurs, maisons de retraite, résidences universitaires, maisons de détention...).
- une famille est la partie d'un ménage comprenant au moins deux personnes et constituée, soit d'un couple marié ou non, avec ou sans enfants, soit d'un adulte avec un ou plusieurs enfants. Dans une famille, l'enfant doit être célibataire (lui-même sans enfant).
- une famille monoparentale comprend un parent isolé (sans conjoint) et un ou plusieurs enfants célibataires (n'ayant pas d'enfant). Pour des développements sur le thème de la monoparentalité, se reporter à l'*Etudes et Résultats* n° 389 (DREES, E. Algava et alii, 2005), l'INSEE première n° 1195 (INSEE, O. Chardon et alii, 2008) et la publication électronique e-essentiel de la CNAF n° 33 (J. Clément, F. Mathieu, R. Mahieu).

Le champ du graphique correspond aux prestations du Fonds national des prestations familiales (FNPF) : prestations familiales, allocation de logement familiale (ALF), allocation adulte handicapé (AAH) et allocation parent isolé (API).